

## Carte grise introuvable (dixit mon Assureur)

---

Par lebeotien

Bonjour à tous,

Suite à un accident, non responsable, mon véhicule est devenu une épave (je le savais dès l'accident vu l'état de celui-ci).

Après toutes mes démarches normales auprès de mon assureur, acceptation de leur offre, etc... celui-ci devait m'expédier la somme sous quinzaine.

Sans retour de celui-ci, au bout de 3 semaines, j'ai demandé des éclaircissements.

Devant le louvoiement de celui-ci et une nouvelle quinzaine passée, j'ai passé la vitesse supérieure et ai demandé des explications précises de manière officielle.

Celui-ci vient de me répondre ce jour et là je trouve qu'il y a de l'abus...

Celui-ci m'écrit qu'il ne sait plus où il a mis la carte grise de mon véhicule et par conséquent tout est arrêté.  
(Carte grise expédiée par mes soins en LRAR, avec signature de l'assureur à réception et confirmation de celui-ci par email et SMS).

Donc il me fait une offre, je vous indemnise à hauteur de 50%, le reste suivra lorsque ce petit souci sera réglé.

Je ne donne pas le nom de cet assureur national ayant pignon sur rue, mais là franchement.....

Maintenant je me pose la question suivante:

Quelle(s) démarche(s) maintenant faire ?

Dois-je de mon côté déposer une plainte auprès de la gendarmerie (victime d'uns escroquerie ? abus de confiance ?...)

Dois-je saisir le médiateur de l'assureur ?

Dois-je écrire à son PDG ?

Bref je suis dans le noir absolu, donc si quelqu'un a une idée géniale pour me sortir de l'ornière dans lequel m'a fourré mon assureur, je suis preneur.

Par ailleurs puis-je résilier mon contrat pour ces faits (en dehors de l'année de présence ET des 2 ans pour le document d'accident, où pourtant je suis dit irresponsable) ?

Merci encore aux bonnes âmes.

---

Par chaber

Bonjour

Vous avez très bien fait d'envoyer les documents par LRAR

Sans aucune responsabilité vous devez être indemnisé selon la convention IDA (6500? HT maximum) intégralement moins la valeur d'épave qui vous sera payée si vous acceptez de céder le véhicule à l'assureur; ce que vous avez fait

La proposition de votre assureur n'a aucun sens.

Vous pouvez saisir en LRAR le médiateur, service clients de votre compagnie d'assurances en joignant copie de tous les justificatifs. Il a 1 mois pour vous répondre

Vous pouvez obtenir une indemnisation pour l'immobilisation du véhicule ( ou une location) et le prix de la carte grise

---

-----  
Par lebeotien

Bonjour Chaber,

Merci de cette réponse, j'ai vu qu'il est possible de saisir le Médiateur en ligne, dois-je impérativement le faire en LRAR ?

Ah oui, merci pour la convention IDA s'appelant maintenant convention IRSN (je ne connaissais pas).

Une indemnisation pour l'immobilisation du véhicule, oui mais il a été cédé depuis l'accident et j'ai accepté la proposition de l'assureur il y a bien longtemps, aussi où mettre le curseur de départ ?

Quant au prix de la carte grise, on l'a retourné on ne peut pas décentrement la "vendre" à l'assureur...

En tous cas merci de votre retour.

Cordialement

---

-----  
Par chaber

la convention IDA (ou IRSN) a été signée par de nombreux assureurs pour accélérer les indemnisations inférieures à 6500?, surtout pour les assurés aux tiers. Sinon il y a recours entre les assureurs en droit commun.

Quel est votre préjudice et votre indemnisation.

La proposition de votre assureur correspond à quel préjudice?

Vous pouvez saisir le médiateur de votre compagnie, service clientèle